

Recherche au sein des hautes écoles spécialisées 2012: description, analyses et conclusions

Prise de position de la CFHES du 4 juillet 2013

La Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES) a décidé de réaliser une étude sur l'état de la recherche dans les hautes écoles spécialisées (HES) en tant que recherche sectorielle¹. Le mandat confié aux auteurs de cette étude a ensuite été coordonné par la CFHES et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et un comité de pilotage commun a vu le jour à cette occasion (Roulet OFFT, Brändli CFHES, Bachofner KFH). L'étude a été financée par l'OFFT. Pendant la phase finale du projet, la question s'est posée de savoir qui devrait formuler les éventuelles recommandations découlant de l'étude. Il a été décidé que les auteurs formuleraient leurs recommandations en tant que partie intégrante de l'étude et que les autorités concernées tireraient leurs propres conclusions en temps voulu.

C'est ainsi que la présente prise de position, élaborée par S. Brändli, discutée et approuvée le 4 juillet 2013 lors de la séance en plénum de la CFHES, tente, d'une part, de formuler des recommandations à partir des résultats de l'étude et, d'autre part, de commenter les recommandations des auteurs.

1. Constat principal: l'hétérogénéité

Le constat principal de l'étude n'a pas surpris la CFHES: le domaine des HES est hétérogène, également en ce qui concerne la recherche. La recherche au sein des différents domaines d'études présentant des arguments, des résultats et des fonctions multiples, elle est organisée différemment selon les domaines d'études. Le regroupement des demandes liées à la recherche et la gestion de la recherche au niveau des sept HES constituent donc un défi particulièrement exigeant, auquel les HES accordent plus ou moins d'importance. La CFHES est d'avis – compte tenu de la position fondamentale que la recherche doit occuper au sein des hautes écoles, et donc des HES – qu'il est essentiel, afin de renforcer l'ensemble du système des HES en Suisse, que les HES publiques traitent au plus haut niveau hiérarchique (encore plus) de thématiques de recherche (élaboration de stratégies et de politiques, mise en place de processus qualité, organisation et modalités de la recherche, etc.). Cette exigence est par ailleurs accentuée par l'orientation générale, à savoir le renforcement de l'autonomie des hautes écoles, de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). Dans le cadre de l'encouragement de la recherche, il convient notamment de veiller à ce que les projets de recherche soient intégrés dans une stratégie de recherche institutionnelle. Il faut également examiner si des programmes d'encouragement spécifiques doivent être élaborés ou soutenus en vue de l'établissement de stratégies de recherche dans les HES et de meilleures structures de gouvernance affectées à la recherche (voir aussi la conclusion 3 des auteurs, sous Gouvernance de la recherche appliquée et développement [Ra&D]).

2. Meilleure prise en compte des logiques de recherche spécifiques

La conclusion 1, qui découle du constat principal et qui vise une meilleure prise en compte des «spécificités des domaines d'études», est soutenue par la CFHES pour les raisons citées. Il faut notamment tenir compte du fait que la notion d'«innovation» avancée en tant qu'argument principal du mandat de prestations élargi est définie et utilisée de manière différente dans chaque domaine d'études. L'objectif politique ne peut viser à éliminer ou à minimiser cette hétérogénéité. Il s'agit plutôt de prendre en compte cette diversité dans le cadre des activités réglementaires et financières de la Confédération et des organes responsables.

3. Exigence: définitions plus cohérentes de la recherche

Il n'est pas étonnant non plus que, dans le contexte d'un positionnement différencié de la recherche, il existe plusieurs définitions de la recherche au sein des différents domaines d'études. Le «mandat de recherche flexible» présenté dans la conclusion 2 apporte une réponse possible, qui doit cependant reposer sur une compréhension commune de la recherche au sein des hautes écoles. La CFHES voudrait éviter qu'une compréhension «plus souple» de la recherche n'entraîne un «anything goes» irrégulier. Du point de vue de la CFHES, c'est en principe aux institutions publiques chargées d'encourager la recherche (FNS, CTI), et éventuellement aux organes chargés de la politique des hautes écoles, qu'il incombe de fixer les objectifs et les conditions-cadres de la recherche (co-)financée par des moyens publics. La CFHES est convaincue que, dans le cadre de l'accréditation, la question d'une recherche «bien» comprise sera soulevée et que chaque institution devra y répondre.

4. Exigence: réflexion sur la qualité et assurance-qualité

L'étude «Recherche au sein des hautes écoles spécialisées 2012» ne pouvait et ne souhaitait pas livrer un rapport sur les résultats de la recherche au sein des HES pour une période donnée. Par conséquent, elle ne soulève ni ne répond à la question de la qualité de la recherche dans les HES au cours de ces dernières années. La CFHES approuve en revanche pleinement la conclusion 4 concernant l'analyse détaillée de la qualité de la recherche et de l'assurance-qualité et accueillerait par conséquent très favorablement un programme à ce sujet (PNR, projet CUS, etc.).

5. Coordination, concurrence et masse critique

La CFHES trouve les résultats concernant la coordination, la concurrence et la masse critique intéressants et même pertinents pour certains domaines d'études. Compte tenu de la LEHE, elle estime qu'il n'est actuellement pas opportun que la Conférence des hautes écoles (en particulier le Conseil des hautes écoles) intervienne, à l'échelle de la Confédération et au niveau de la future régulation du paysage suisse des hautes écoles, dans l'autonomie des hautes écoles, qui doit encore être renforcée par la CFHES.

Toutefois, le constat d'un pilotage externe relativement fort de la recherche dans les HES mérite une attention particulière. Les modalités de recherche, les conditions d'engagement, l'absence d'un 3^e cycle d'études fondé sur la recherche et, partiellement, les conditions-cadres en matière d'encouragement de la recherche entraînent un transfert du pôle de recherche au sein des HES vers la recherche sous contrat, ce qui est certes réjouissant du point de vue de l'orientation vers l'application, mais un peu plus délicat en ce qui concerne l'autonomie. L'«impact» de l'orientation vers l'application sur les processus nécessaires à la constitution des pôles de recherche est également assez ambivalent.

6. Constitution des pôles de recherche

La CFHES partage l'avis des auteurs que l'objectif politique de la constitution des pôles de recherche dans le domaine de la recherche au sein des HES doit être maintenu et que le processus de constitution de ces mêmes pôles a jusqu'à présent été abordé et mis en œuvre de manière inégale d'un domaine d'études à l'autre et d'une institution à l'autre. La CFHES est également d'accord avec le fait que l'encouragement de la recherche doit permettre d'atteindre encore mieux cet objectif qu'auparavant. Elle accueille favorablement l'idée d'introduire dans la recherche au sein des HES des structures semblables à celles des pôles de recherche nationaux (PRN). A ce sujet, la CFHES est d'avis que la constitution des pôles de recherche est également dans l'intérêt des institutions et que celle-ci doit donc aussi, en définitive, être laissée à l'autonomie des institutions et qu'elle pourrait inciter à un dialogue plus important avec les partenaires et les acteurs externes concernés. La création d'une stratégie de recherche au sein des HES basée sur les conditions environnementales locales et régionales (économiques, culturelles, écologiques et sociales) serait judicieuse et permettrait une constitution des pôles de recherche politiquement lisible, économiquement utile et culturellement identitaire.

7. Monitoring et accréditation institutionnelle

La CFHES estime que le rapport «Recherche au sein des hautes écoles spécialisées 2012» constitue une bonne base pour les futures formulations politiques de la Confédération et des cantons en ce qui concerne la responsabilité et l'encouragement des hautes écoles. La commission soutient la nécessité de continuer à traiter de manière plus approfondie les questions soulevées. Elle est cependant consciente qu'à l'avenir, en particulier lors de l'entrée en vigueur de la LEHE, les questions de monitoring ne se poseront pas uniquement pour les HES, mais aussi pour le paysage des hautes écoles dans son ensemble, et qu'elles joueront également un rôle dans le cadre de l'accréditation institutionnelle.

8. Autres questions importantes (encore ouvertes)

D'autres thèmes d'actualité importants liés à la recherche au sein des HES n'ont été que brièvement abordés dans le cadre de l'étude:

- l'égalité avec les institutions de recherche universitaires,
- le droit de délivrer des doctorats et le manque de doctorants comme potentiel pour la recherche (également en vue de la quête de fonds FNS),
- la question de l'encouragement de la relève, également dans le cadre de la constitution des capacités de recherche.

Concernant ces questions, la CFHES ne souhaite pas, à l'heure actuelle, prendre position au niveau politique, mais demande au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de contribuer à trouver des solutions à l'aide d'études supplémentaires.

3011 Berne, le 4 juillet 2013

ⁱ Le rapport est disponible sur internet:
<http://www.sbf.admin.ch/themen/01337/01339/01365/index.html?lang=fr>